



VILLE DE

SAINT MACAIRE

GIRONDE

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT :

- **Livret de famille**
- **carnet de santé**
- **justificatif de domicile de moins de 3 mois**
- **quotient familial**

Une fois l'inscription réalisée, la mairie vous délivrera un certificat d'inscription.

Inscription définitive à l'école

Pour inscrire définitivement votre enfant, vous devez prendre contact avec l'école indiquée sur le certificat d'inscription dès sa délivrance afin de fixer un rdv.

La direction de l'école effectue cette inscription, sur présentation du certificat de scolarité.

Si l'enfant ne change pas d'école durant sa maternelle, vous n'aurez pas à renouveler son inscription chaque année.

Lors du passage à l'école primaire, une nouvelle inscription sera nécessaire, dans les mêmes conditions.